

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

Mézières, le 1^{er} mai 2019

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

N° 01/2019

Comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2018 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	6'740'416.94
Revenus :	CHF	420'793.45
Montant à la charge des communes :	CHF	6'319'623.49

L'année 2018 est financièrement une année stable. Des coûts supplémentaires hors budget ont été consentis pour améliorer les transports pour faire suite aux problèmes rencontrés dès la rentrée 2017 et jusqu'en janvier 2018, mais ils ont été compensés par diverses économies.

Au final, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 261'516.51 à celui budgété de CHF 6'581'140.00

Les charges sont en augmentation de CHF 150'667.40 et les revenus en augmentation de CHF 114'750.75 par rapport à 2017. Ce qui laisse une différence à la hausse pour les charges à répartir de CHF 35'916.65 (+0.57% par rapport à 2017).

Au 31.12.2018 le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 28'502'000.00 en diminution de CHF 1'627'000.00 par rapport à l'exercice précédent. Ceci est conforme à la planification du Comité de direction.

Un prêt de CHF 1'425'000.00 a été remboursé (Postfinance à 2.15%) et un autre de CHF 1'500'000.00 reconduit avec un taux de 0% (ex AXA à 4%). Le taux moyen pour les prêts de l'ASIJ est de 0.876%.

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

Il y a eu moins d'heures effectuées que mises au budget. Celui-ci prévoyait en particulier plus d'heures pour le projet de Carrouge et les transports.

150.3141.00 Entretien bibliothèque (Savigny)

Il s'agit de la part scolaire des frais de conciergerie qui ont été mis au budget sur le compte 150.3520.00 - Participation à des charges communales. Ce dernier prend maintenant uniquement le salaire de la Bibliothécaire qui travaille à Savigny. La commune de Savigny facture à l'ASIJ le salaire et les charges sociales et le Canton les rembourse à l'ASIJ (150.4510.00).

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Une différence de CHF 51'284.87 apparait entre les comptes et le budget. Ceci est principalement dû au fait que le budget prévoyait un emprunt de CHF 3'000'000.00 pour le collège de Carrouge et le renouvellement du prêt de CHF 1'500'000.00. Les deux à un taux prudent de 1.5%

350.3121.00 Eau et épuration

La fuite d'eau de l'été 2018 influence négativement ce compte

350.3141.00 Entretien du bâtiment Raffort

Les frais d'entretien du bâtiment sont supérieurs au budget de CHF 22'268.26, une partie est due à certains travaux de remise en état (peinture, éclairage salle UAPE) non prise en compte par l'assurance suite à l'inondation.

Les frais de nettoyage du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 237'648.65 y compris les grands nettoyages d'été pour une somme de CHF 39'310.50.

351.3522.11 Location petits collèges

Par précaution, la classe de Ferlens qui avait été « mise en veille » à la rentrée 2017, avait été comptée comme ouverte à la rentrée d'août 2018. Celle-ci ayant définitivement fermé, il n'y a plus de loyer. Une classe à Vucherens a également été fermée à la rentrée scolaire 2018.

352.3522.00 Location à des tiers

Suite au rachat des Portacabines, il n'y a plus de loyer

352.4363.01 Recettes diverses

Partage des charges pour l'électricité entre l'ASIJ et la commune de Jorat-Mézières rétroactif depuis août 2016.

353.3141.00 Entretien du bâtiment Les Gollies / Servion

Les frais d'entretien ont été inférieurs de CHF 22'990.90 au budget. Entre autres, car celui-ci prévoyait CHF 10'000.00 pour le déneigement et l'hiver clément n'a engendré que pour CHF 1'585.00 de frais. Le contrat de maintenance prévu pour CHF 13'122.00 n'a pas encore été conclu avec ALPIQ.

354.3141.00 Entretien centrale de chauffe

La centrale hydraulique a dû être réparée pour CHF 10'524.65

354.3522.00 Location centrale de chauffe

Un loyer de CHF 400.00 par mois est dû à la commune de Jorat-Mézières

354.4520.00 Production de chaleur Mézières

Les kWh vendus à la commune de Jorat-Mézières sont en augmentation par rapport à 2017. Le prix du kWh est également plus élevé puisqu'il tient compte des frais effectifs de fonctionnement.

500.3188.00 Transporteurs indépendants.

L'augmentation de CHF 128'704.50 est majoritairement due à la mise en service d'un quinzième bus à la rentrée d'août.

500.3189.01 Frais d'organisation prestataire de service

Frais pour les horaires de Carpostal ainsi que le répondant « terrain » Carpostal.

500.3662.00 Abonnement et remboursement de frais de transport

Les frais pour les abonnements de transports publics sont inférieurs de CHF 80'302.70 au budget.

500.4510.00 – Participation de l'État

Frais pour les patrouilleurs scolaires de Forel (Lavaux) et Savigny partiellement remboursés par le Canton pour la durée des travaux sur la route cantonale. Le Budget était prévu pour une période plus longue.

510.3112.00 Achat de mobilier

En accord avec la direction de l'EPS du Jorat, le strict nécessaire a été investi dans du mobilier neuf.

510.3185.00 Honoraires médecins et dentistes

Comme découvert lors des comptes 2017, des factures de dentistes 2017 n'avaient pas été faites. Elles sont donc reportées dans les comptes 2018 pour CHF 6'964.15

510.3653.00 Activités culturelles et sportives

Toutes les classes de 5P à 8P ne partent pas en camp, alors que le budget prévoit cette dépense.

510.4510.00 Remboursement État

Subsides requérants d'asile 2017

520.3010.00 Traitement personnel enseignement

Il n'y a pas eu de sport facultatif, car les salles de sport sont occupées au maximum pour le scolaire

520.3112.00 Achat de mobilier

Idem 510.3112.00

520.3185.00 Honoraires médecins et dentistes

Idem que pour le primaire pour un montant de CHF 8'360.75

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Avec CHF 5'025.00, les charges sont inférieures de CHF 29'975.00 par rapport au budget. Faible année pour les dérogations (2017 CHF 17'484.50). Poste toujours difficile à prévoir.

520.4510.00 Remboursement État

Remboursement de l'Etat des subsides Jeunesse et Sport (J&S) pour les camps.

521.3111.00 Achat de matériel

20 chaises ont été achetées pour CHF 2'746.35

Dépenses sur préavis clôturés en 2018

Les crédits accordés par le Conseil intercommunal pour les préavis ont été respectés à l'exception du préavis 03/2018 « Demande de crédit de CHF 490'000.00 pour l'aménagement global des combles du collège des Gollies à Servion pour la rentrée des classes d'août 2018 ». Celui-ci a engendré des dépenses pour CHF 500'832.30 soit un dépassement de CHF 10'832.30. Le mobilier des corridors avait été oublié dans le préavis.

Fonds de réserve

Les deux fonds de réserve ont fait l'objet de remarques de la part de notre organe de révision. Ceux-ci devraient être dissous.

9282.01 « Fond remplacement chaudière », solde CHF 179'322.55

9282.02 « Fond de rénovation », solde CHF 154'802.00

Le premier concerne la centrale de chauffe et selon la décision du Conseil intercommunal ne devait pas être utilisé pour amortir une partie des travaux de rénovation de la centrale de chauffe comme demandé dans le préavis 2015/14, mais dissout dans les comptes de fonctionnement de l'ASIJ.

Le deuxième sert à l'amortissement annuel (CHF 8'750.00) de la rénovation de deux classes en 2013 (préavis 2013/04).

Le Comité de direction va se pencher sur ces deux cas et probablement les intégrer dans son budget 2020.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 01/2019 du Comité de direction du 1^{er} mai 2019;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2018

Au nom du Comité de direction de l'ASIJ



Le Président
Etienne Cherpillod



La Secrétaire
Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 1^{er} mai 2019

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Olivier Kaeser et Louis Pipoz

Annexes : - comptes 2018 et bilan 2018